



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2524

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 8 août 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2524 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la nouvelle sous-classe d'usage C11-04 ainsi que l'usage C11-04-01, au lieu d'ajouter l'usage C11-01-08 au tableau de la sous-classe d'usage C11-01;
- ajouter l'usage C11-04-01 aux usages autorisés à la zone C 7-58 plutôt que l'usage C11-01-08.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 août 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate